

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

**Compte rendu
Rapport d'Orientations Budgétaires
Du 3 février 2021**

Convocation du 18 janvier 2021

Nombre de délégués en exercice : 20

Nombre de délégués présents : 12

L'an deux mil vingt et un, le 3 du mois de février à dix-huit heures, le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Fronsadais, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Nombre de délégués : En exercice 20

Présents votants : 12

Pouvoir : 0

Votes exprimés : 12

Membres élus présents : ..

Messieurs Jean-Marie BAYARD – Jean GALAND – Hugues de CHALUP – Christophe HENRY -

Mesdames Sylvie BOULIN - Mauricette EYHERAMONNO – Maryse LABADIE – Caroline LESCOUL

Membres civils présents : ..

Mesdames Denise GIRAUD -

Messieurs Christophe HENRY - Claude LARROCHE - Pascal TESSIER -

Pouvoir : 0

Excusés : Mesdames Geneviève CANO DUMONT - Corinne CHAILLE – Sylvie CHAUDET - Nicole DAROLLE - Laurine JANICOT - Véronique PARACHOU - Véronique PINAUD – Martine TILLET FAURIE

Secrétaire de séance : Madame Maryse LABADIE

Présentation par Madame Marie-France REGIS, le 3 février 2021

Le contenu du ROB

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

L'obligation de la Présentation du ROB

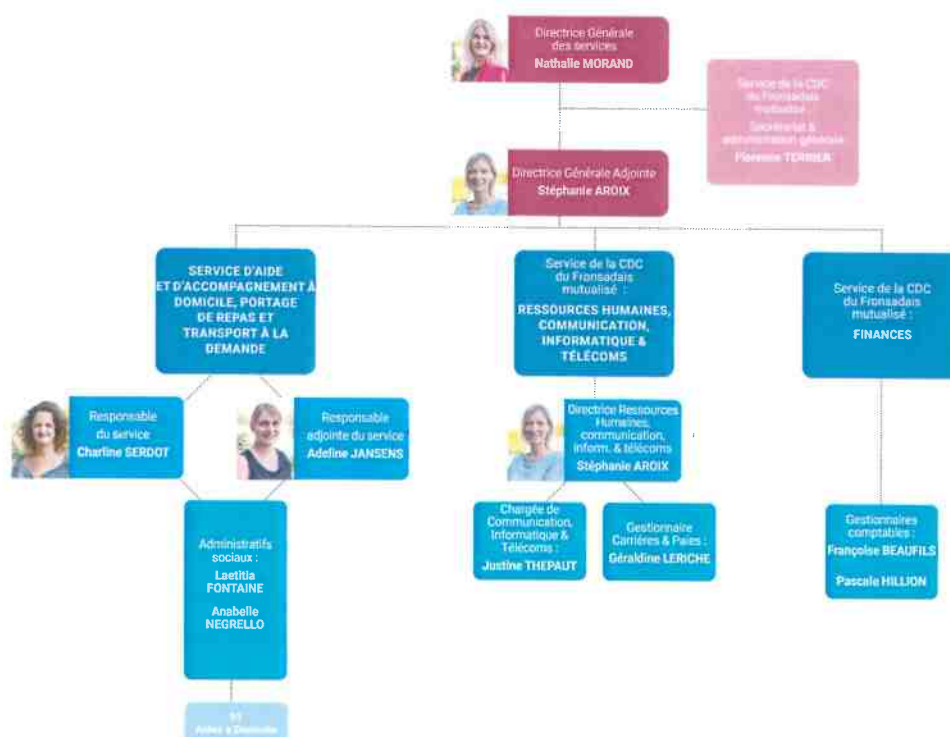
Le Rapport des Orientations Budgétaires doit être porté à la connaissance des membres du Conseil d'Administration dans les deux mois précédant le vote du budget et désormais il doit être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

RAPPEL DES COMPETENCES DU C.I.A.S

Il est confié depuis 2017, la responsabilité des compétences suivantes au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Fronsadais :

- Le portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées, handicapées ou en difficultés temporaires.
- La gestion du service d'aide et de maintien à domicile des personnes malades, âgées dépendantes ou handicapées principalement.
- La démarche de coordination entre les différents CCAS existants sur le territoire fronsadais.
- Les actions en faveur de la mobilité : transport à la demande ouvert à tous nos administrés

ORGANIGRAMME DU CIAS DU FRONSADAIS



SERVICE AIDE A DOMICILE

RAPPORT FINANCIER

RAPPEL

Les écritures comptables relatives au Service Aide à Domicile sont reportées dans un budget spécifique dont la maquette budgétaire est la M 22. C'est un budget très complexe à équilibrer car les dépenses proviennent essentiellement du coût de la masse salariale et les recettes proviennent de la rémunération relative aux prestations effectuées. De fait, dès que nous affectons des heures de formation, de tutorat ou autres à nos personnels, nous n'avons pas de compensation financière.

BILAN FINANCIER 2020

Sous réserve de la concordance du compte de gestion du perceuteur avec notre compte administratif, l'affectation du résultat serait **excédentaire de**

48 834,67 € mais il est à noter que ce résultat tient compte d'une participation financière octroyée par le budget de la Communauté de communes au budget

principal du C.I.A.S et dont une partie est ensuite reversée au budget SAD.
Montant de la participation 2020 : 165 000 €.

Pour rappel en 2019, le résultat était déficitaire à hauteur de – 24 021,27 € avec une participation de la CDC, via le reversement par le budget principal du CIAS, à hauteur de 112 500 € .

Pour rappel, l'affectation du résultat prend en compte le résultat de l'année précédente, il est donc important de s'attarder au réalisé de l'exercice 2020.

Or, il s'avère qu'en opérations réelles **sur l'exercice 2020, nous avons un excédent de 72 855,94 € en section de fonctionnement** et un excédent de 6 902,17 € en section d'investissement mais avec 9 135,00 € de restes à réaliser en dépense d'investissement portant **un résultat déficitaire en investissement de 2 232,83 €.**

Les restes à réaliser en investissement concernant l'acquisition d'ordinateurs et de logiciels permettant le déploiement du télétravail.

Il est à noter que malgré le contexte COVID qui a beaucoup perturbé le fonctionnement du service générant des dépenses d'équipements et provoquant une baisse significative des heures de prestation, nous avons réussi à garder le cap comme en témoigne le bilan financier ci-dessus.

Au regard des circonstances, **ce résultat plutôt positif n'a été possible** que par le pilotage très serré de la masse salariale, l'annulation de projets ou mesures d'animation et **surtout grâce au soutien inconditionnel du Département et des caisses de retraite qui ont maintenu leur financement au regard du prévisionnel des heures de prestation.** Cette mesure d'entraide a permis de rémunérer nos agents sur la même base que s'ils avaient travaillé puisque l'on se référait au planning prévisionnel et non sur leur base contractuelle qui est souvent inférieure et majorée d'heures complémentaires.

RESSOURCES HUMAINES

Au total, ce sont donc **50 agents effectifs (+ 5 en disponibilité) qui oeuvrent pour le service d'aide à domicile** dont 4 ressources affectées au bureau et 46 agents déployés sur le terrain.

Il est à noter que la direction, les finances et les ressources humaines sont mutualisées avec la CDC et n'apparaissent donc pas dans les effectifs suivants qui se décomposent comme suit

- 31 titulaires dont 2 en mi-temps thérapeutique et 5 en disponibilité
- 13 CDD de droit public
- 8 agents en contrat de remplacement
- 3 PEC

La moyenne d'âge de nos agents du service **est de 44 ans.**

23 agents sont entrés dans notre structure en 2020 ce qui représente 11,67 équivalent temps complet et **11 Agents sont sortis.**

Il y a eu **1 départ à la retraite** en 2020, **2 agents ont été titularisés et 1 agent a bénéficié d'un avancement de grade** (suppression d'un emploi à temps non complet d'agent social principal de 2^{ème} classe à 31h30 et la création d'un emploi à temps non complet d'agent social principal 1^{ère} classe 31h30).

Il y a eu **101 jours d'absences injustifiées sur ce service dont 272.72 heures (déduites sur les bulletins de paye)**

- Absences Maladie Ordinaire = **1 761 jours soit 6 553.71 heures**
- Absences COVID-19 = **667.50 jours soit 3 134.28 heures**
- Absences Accident du travail = **433 jours pour 12 accidents sur l'année soit 1 772.27 heures (à la vue du nombre d'accidents en 2020 le taux A.T risque fortement d'augmenter en 2022)**

Nombre total de jours d'absence tous confondus 2020 = **2 962.50 jours**

Nombre total d'heures d'absence tous confondus 2020 = **11 732.98 heures**

Cela équivaut à 6 agents à temps complet rémunérés.

BILAN

La gestion des ressources humaines reste un vrai défi sur ce service encore cette année comme en témoigne les 23 entrées et 11 sorties. Malgré toutes les mesures d'accompagnement mises en place, binôme, tutorat, jour de confort, régime indemnitaire, nous rencontrons toujours autant de difficulté à recruter des personnels formés et motivés pour exercer ce beau métier mais o combien difficile d'aide à domicile. Cette pénurie de main d'œuvre des aides à domicile se fait ressentir sur tout le territoire national et se pose la question du devenir du maintien à domicile. Faute de pouvoir recruter, nous sommes obligés de refuser des plans d'aide ce qui explique en partie la baisse d'activité du service depuis 2 ans. Force est de constater également le fort taux d'absentéisme de nos intervenantes cette année, même s'il est de bon ton de le mettre en perspective avec les effets du contexte COVID.

FORMATION DES AGENTS DU SAD

Le bilan est plutôt positif malgré le contexte COVID car nous avons eu malgré tout des formations programmées sur le 1^{er} semestre 2020.

18 agents sont partis en formation concernant les thématiques suivantes :

- Fonctions de base Excel
 - Découverte du numérique
 - Le métier de l'aide à domicile : rôle, missions, contexte d'intervention
 - Accompagnement de fin de vie
 - Formation d'intégration des agents de catégories C
 - Présentation des aides techniques
 - Ergonomie et manutention
 - Déglutition et prévention des fausses routes
 - Accompagnement VAE
-
- Groupe d'analyse des pratiques professionnelles en partenariat avec des services du Libournais

Ce qui représente 284 h 50 de formation au total dont :

- 154 heures dispensées par le CNFPT
- 70 heures dispensées par le GRETA
- 28 heures dispensées par le RPDAD
- 4.64 h autres (VAE et groupe d'analyse des pratiques professionnelles)

Concernant les formations GRETA, **2730€ seront remboursés par le RPDAD** qui prend en charge les frais pédagogiques, les coûts salariaux des agents de remplacement et les frais annexes de ces formations.

Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
1 148 354 €	1 157 304 €	1 181 070 €	1 127 417 €	1 109 534 €
Nombre d'heures de prestation effectuées	Nombre d'heures de prestation effectuées	Nombre d'heures de prestation effectuées	Nombre d'heures de prestation effectuées	Nombre d'heures de prestation effectuées
55 316 heures	55 423 heures	54 975 heures	49 811 heures	42 137 heures

Comme vous pouvez le constater, le montant des dépenses du chapitre 012 a diminué de 17 883 € ce qui s'explique par la diminution de 7 674 heures de prestation effectuées par le service.

Il a été octroyé cette année une prime COVID à hauteur de 9 348 € pour nos agents de terrain

Le chapitre 012 : Dépenses afférentes au personnel représente 90% du budget de fonctionnement.
Pour rappel, il représentait 85.93% en 2019.

BENEFICIAIRES DU SAD

Le service d'aide à domicile rayonne sur les 18 communes du Fronsadais ainsi que par dérogation sur la commune de Saint Ciers d'Abzac qui normalement relève du périmètre de la CALI. En 2020, ce sont 213 usagers qui ont pu bénéficier de l'intervention de nos aides à domicile. A noter qu'il y a 30% d'hommes et 70 % de femmes.

	Secteur	Nombre d'usagers / commune	Heures PC autorisées / commune
SECTEUR ROUGE	ASQUES	7	282,58
	CADILLAC EN FRONSADAIS	13	217,00
	LA LANDE DE FRONSAC	24	452,45
	ST ROMAIN LA VIRVEE	12	217,00
	TARNES	4	98,00
	SOUS TOTAUX SECTEUR ROUGE	60	1 267,03
SECTEUR JAUNE	MOUILLAC	1	29,00
	PERISSAC	14	179,21
	ST CIER D'ABZAC	12	573,86
	ST GENES DE FRONSAC	9	220,00
	VERAC	3	45,00
	SOUS TOTAUX SECTEUR JAUNE	39	1 047,07

SECTEUR BLEU	LUGON ET L'ILE DU CARNEY	17	346,32
	VILLEGOUGE	16	476,53
SOUS TOTAUX SECTEUR BLEU		33	822,85
SECTEUR VERT	GALGON	37	923,31
SOUS TOTAUX SECTEUR VERT		37	923,31
SECTEUR ORANGE	FRONSAC	16	409,00
	LA RIVIERE	6	80,38
	SAILLANS	6	116,00
	ST AIGNAN	6	78,50
	ST MICHEL DE FRONSAC	10	142,00
SOUS TOTAUX SECTEUR ORANGE		44	825,88
TOTAUX SAAD		213	4 886,14

ACTIVITE DU SAD

Comme nous avons pu l'énoncer, le nombre d'heures de prestations réalisées en 2020 est exceptionnellement bas mais cela s'explique en partie par notre difficulté à recruter durablement des aides à domicile mais également par les différents confinements et les mesures prises en 2020 pour essayer d'enrayer la COVID 19. Nous avons comptabilisé **42 137 heures en 2020 soit 7 674 heures de moins qu'en 2019, laquelle année était déjà en perte d'activité de 5 164 heures par rapport à 2018.**

VOLET ANIMATION DU SAD :

Malheureusement, au vu du contexte sanitaire, **il a été annulé la programmation des ateliers internes de transmission de savoir au bénéfice des intervenantes du SAD, les réunions de régulation auxquelles habituellement participent nos aides à domicile et bien évidemment tous les ateliers à destination des seniors de notre territoire.** Cependant, nous avons mis en place une veille sociale durant la période de confinement. Celle-ci nous a permis de garder un contact régulier avec les personnes isolées et notamment avec les bénéficiaires non prioritaires

chez qui nous avons suspendu les prestations. Cette action nous a permis de nous rendre compte que les bénéficiaires appréciaient ce contact privilégié avec les agents administratifs et se livraient plus facilement. **Nous avons donc décidé de maintenir à l'avenir cette veille sociale.**

Par ailleurs, cette crise nous a également freiné dans les visites à domicile que nous avons limitées au strict nécessaire. Malgré tout, **nous avons engagé, en 2020, 7 diagnostics prévention avec intervention d'ergothérapeutes de ALOGIA GROUPE dans le cadre du projet « Aidants/Aidés : une qualité de vie à préserver ».** Ceux-ci sont constitués de 2 visites au domicile des bénéficiaires afin de les conseiller sur du matériel existant ou des aménagements possibles afin d'améliorer leur qualité de vie et les conditions de travail des intervenants.

BILAN ET PROSPECTIVES

BILAN

2020 a été une année très difficile tant pour les bénéficiaires que pour les agents du CIAS. **Les agents de terrain dans l'ensemble ont fait preuve de beaucoup de courage et n'ont pas failli à leur devoir** car ils ont poursuivi les actes essentiels même quand les risques de contamination étaient très accrus, c'est d'ailleurs pour cette raison **qu'ils ont été gratifiés par l'obtention de la prime COVID au prorata de leur temps de présence sur le terrain.** De même, les 4 agents affectés au bureau du CIAS ont été sursollicités car ils étaient à la croisée des bénéficiaires et des intervenantes et ont dû en permanence adapter l'organisation aux nouveaux protocoles imposés. Ils avaient également en charge le suivi et l'acheminement des équipements de protection. Et, enfin la Directrice Générale des Services et la Directrice des Ressources Humaines ont été fortement mobilisées sur cette période pour donner le cap et mettre en place les organisations de travail adéquates.

Le confinement a également obligé le déploiement à la maison de tous les outils bureautiques et informatiques, ce qui était un véritable challenge auquel nous n'étions pas préparés pour autant force est de constater que le bilan est plutôt positif. Non seulement, les personnels ont très vite eu accès à tous leurs outils de travail pendant le confinement mais cette contrainte forcée au départ, nous a poussés à aller plus loin et à fin 2020 désormais les 4 agents du bureau du CIAS sont dotés d'ordinateurs portables et de téléphones professionnels.

PROSPECTIVES

Pour faire suite au diagnostic réalisé en 2020, par un cabinet indépendant sur l'organisation du service aide à domicile, un groupe de travail interne à notre structure a été formé composé d'une dizaine de participants (représentants syndicaux, agents administratifs et opérationnels du service et enfin un cadre affecté à une autre compétence pour qu'il apporte un regard neuf sur l'organisation actuelle du service). Ce groupe de travail sera amené à travailler sur des sujets comme l'astreinte, les plannings, le zonage géographique et

autres....L'objectif étant d'optimiser le fonctionnement actuel de ce service tant au niveau du bureau que du terrain.

Ce travail engagé en 2021 doit permettre un premier déploiement de la nouvelle organisation sur le secteur 1 en octobre 2021 à titre d'expérimentation et si le bilan est positif, un second déploiement serait prévu pour janvier 2022.

En 2021, nous souhaitons renforcer la qualité du service en maintenant la veille sociale et en effectuant davantage de visites de qualité afin de contrôler le travail effectué par les intervenantes et la satisfaction des bénéficiaires.

Il est prévu également d'étudier les contrats de travail de nos contractuels qui sont actuellement à 17h00 hebdomadaires et pour les titulaires à moins de 35

heures qui rempliraient par exemple les conditions suivantes, peu d'absentéisme sur les 3 dernières années, paiement régulier d'heures complémentaires annuelles et agents détenant des compétences ou qualifications pour des actes techniques. D'ajouter qu'une réflexion sera menée sur le dossier mutuelle et prévoyance ainsi que conformément à la loi, sur les lignes directrices de gestion qui fixeront les orientations Ressources Humaines de nos trois entités pour les années à venir.

Est en cours un projet de réaménagement des locaux de la Maison des Services communautaires où le CIAS a son siège social.

Et, enfin il est prévu de poursuivre notre participation à tous les projets extramuros et auxquels nous adhérons pleinement tel que le CLIC (centre local d'information et de coordination), la CTEC (convention territoriale d'exercice concerté), le Contrat Local de Santé par le biais duquel nous avons pu réaliser une vidéo afin de promouvoir la pratique de la médecine libérale sur le territoire du Grand Libournais et tous autres partenariats qui nous permettent d'appuyer et d'étayer notre politique sociale en Fronsadais.

CIAS DU FRONSADAIS

RAPPORT FINANCIER

Pour rappel, **le budget M14 du C.I.A.S est le budget principal** alors qu'en fait il est bien moindre en terme financier que le budget M22; en effet, il ne comprend qu'une section de fonctionnement qui fait apparaître en 2020, **un montant de dépenses réalisées à hauteur de 308 179,63 € et un montant de recettes de 309 618,94 € soit un résultat excédentaire sur l'exercice à hauteur de 1 439,31 €.**

Ces dépenses sont relatives uniquement aux 2 services portées par le CIAS en dehors du service d'aide à domicile que sont :

- **le transport des personnes captives**
- **le portage de repas à domicile.**

Comme nous l'avons dit précédemment, c'est par ce budget que transite la subvention d'équilibre octroyée au SAD par la Communauté de Communes. Au titre de 2020, l'entité communautaire a versé 200 000 € au budget M14 du CIAS, 35 000 € ont servi à équilibrer ce budget et les 165 000 € restants ont été reversés au budget annexe M22 « aide à domicile ».

Sous réserve de la concordance du compte de gestion du percepteur avec notre compte administratif, l'affectation du résultat serait **excédentaire de**

34 693,19 €.

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le C.I.A.S du Fronsadais gère le service portage de repas à domicile qui consiste à faire livrer aux usagers qui en font la demande des repas confectionnés par le prestataire retenu dans le cadre d'un appel d'offres. Lors de la dernière consultation, c'était la société SOGERES qui avait remporté le marché et son contrat se terminait le 30 septembre 2020. Pour le CIAS, il s'agit d'une opération blanche.

Du fait du contexte COVID qui a quelque peu retardé l'organisation de l'appel d'offres, il a été fait le choix de proroger le contrat avec la société SOGERES jusqu'au 30 novembre 2020.

A l'issue de la nouvelle consultation, c'est la société CAMPUS CAFET qui a remporté le marché pour les 3 années à venir.

Communes	Nombre de bénéficiaires
ASQUES	2
CADILLAC EN FRONSADAIS	2
FRONSAC	5
GALGON	7
LA LANDE DE FRONSAC	10
LUGON	1
PERISSAC	4
SAILLANS	2
ST GENES DE FRONSAC	1
ST MICHEL DE FRONSAC	4
ST ROMAIN	1
TARNES	1
VILLEGOUGE	3
TOTAL	43

	SOGERES	CAMPUS CAFET'
Repas normal	8,18 €	9,00 €
Repas normal avec supplément	10,66 €	11,85 €
Repas régime	8,97 €	9,00 €
Plat sans pain	5,49 €	6,64 €
Plat avec pain	5,80 €	7,11 €

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Il s'avère que ce service n'a jamais été plébiscité comme on aurait pu s'y attendre, on plafonne depuis que le service existe à 50 bénéficiaires tout au plus même si le nombre de repas livrés a augmenté en 2020 (+2 859).

Ce constat peut s'expliquer par le fait que les usagers qui bénéficient du service des aides à domicile se voient confectionner leur repas par ces dernières et la communication liée à ce service peine à être relatée au niveau des communes.

Il a été facturé 83 924 € en 2020 pour 10 438 repas fournis et livrés.

	SOGERES		CAMPUS CAFET'	TOTAL 2020	TOTAL 2019
	Janvier à Novembre 2020	Moyenne de janvier à novembre 2020	Décembre 2020		
Total repas normal	6 405	582,27	620	7 025	5771
Total repas normal avec supplément	604	54,91	89	693	336
Total repas régime	857	77,91	68	925	577
Total plat sans pain	1075	97,73	82	1 157	467
Total plat avec pain	604	54,91	34	638	428
TOTAL	9 545	867,73	893	10 438	7 579

BILAN ET PROSPECTIVE DU SERVICE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Sur le dernier marché triennal, il a été fait le constat que nous avons de nombreux retours négatifs quant à la qualité des produits. En revanche le prix convenait à tout le monde.

C'est la société « CAMPUS CAFET' » qui désormais a remporté le marché et livre les repas aux 43 bénéficiaires inscrits au service. Les membres du conseil d'administration du CIAS, en retenant cette entreprise, ont choisi de miser sur la qualité des repas (bio, circuit court, produits de saisons...) même si le prix était plus conséquent.

Il s'avère qu'indéniablement, la qualité est au rendez-vous aux dires de nos bénéficiaires et des repas tests que nous recevons au siège social en revanche il y a des petits ajustements à faire sur le plan des modalités de la prestation. Il semblerait que la barrière du prix ne soit pas un frein même si nous avons perdu 3 bénéficiaires invoquant cette raison.

L'objectif en 2021 est de peaufiner les modalités de la prestation avec la société « CAMPUS CAFET » et de travailler une stratégie de communication pour faire évoluer ce service dédié aux personnes en perte d'autonomie passagère ou pérenne.

TRANSPORT DES PERSONNES CAPTIVES

Le CIAS du Fronsadais propose le service de Transport à la Demande en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine. Ce service initialement mis à la

disposition des personnes à mobilité réduite, a été ouvert en Fronsadais à tout le monde dès 2019, suite à une décision en ce sens prise au sein de notre CIAS.

Le principe étant que tout administré qui le souhaite peut à partir du moment où il s'est inscrit à ce service téléphoner à la plateforme de réservation pour commander un trajet de son domicile à un point autorisé sur le territoire fronsadais et les communes limitrophes Libourne et Saint André de Cubzac.

Le coût du trajet est de 2€ l'aller simple et 3€60 l'aller-retour et le tarif solidaire est de 40 centimes l'aller simple.

Le coût global annuel de ce service est de 48 000 € pour le CIAS du Fronsadais qui finance à 40 % le résiduel restant à charge.

La Région finance quant à elle les 60 % restants déduit des encaissements perçus au titre du paiement des tarifs acquittés par les usagers.

Pendant le confinement, les trajets non essentiels ont été suspendus (puisque les commerces non essentiels étaient fermés) et sur la période du 1^{er} confinement, les bénéficiaires utilisant le transport n'ont pas payé leurs trajets (restriction mise en place afin d'assurer la sécurité des conducteurs et des passagers).

Les tarifs n'ont pas augmenté sur l'année 2020. Par contre, nous avons demandé l'ajout d'une nouvelle destination sur Saint André de Cubzac : GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle).

A ce jour, 247 personnes sont inscrites à ce service.

Des statistiques seront réalisées en février, dans le cadre du rapport d'activités envoyé à la Région Nouvelle Aquitaine, lorsque les derniers fichiers de réservation de 2020 seront validés.

BILAN ET PROSPECTIVE DU SERVICE TRANSPORT A LA DEMANDE

Le taux de fréquentation de ce service qui au départ n'était ouvert qu'aux personnes à mobilité réduite puis ensuite élargi aux personnes captives et désormais ouvert à tous **n'a pas augmenté comme cela avait été pressenti** tant par nous que par les services régionaux.

L'objectif en 2021 est de travailler une stratégie de communication pour faire évoluer ce service qui est sous utilisé au vu du service rendu. Il va de soi que plus ce transport à la demande sera connu et plébiscité par nos administrés, plus il jouera le rôle qui lui est dévolu à savoir résoudre les problèmes de mobilité et participer à réduire la fracture sociale. Il ne faut pas omettre pour autant que ce service, s'il était utilisé massivement représenterait un coût conséquent pour notre entité.

Madame la Présidente demande aux élus leur avis sur les orientations budgétaires.

M. Christophe HENRY remarque que 3 bénéficiaires du service portage de repas à domicile ont arrêté ce service à cause de l'augmentation du prix des repas. Ce constat témoigne de la précarité de certains de nos administrés et la réponse qui pourrait être faite serait de recruter un travailleur social.

Il est acté qu'effectivement, il a déjà été évoqué cette possibilité et qu'une réflexion sera menée à ce sujet via le futur contrat territorial global qui permettra des financements de la CAF entre autres.

La séance est levée à 19H30.

Fait à Saint Germain de la Rivière, le 3 Février 2021

Le secrétaire de séance



Maryse LABADIE



La Présidente



Marie-France REGIS

